

Rapport d'intervention : Conseils de prévention du risque chimique

Entreprise concernée : CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE
Avenue Ben Gourion 69337 LYON CEDEX 09
Adhérent : 05371
Code NAF : 86.10Z

Contact en entreprise :
Marine LABAISSE
Responsable qualité et gestion des risques
Mobile : +33 (0)4 72 17 18 00
Mail : mlabaisse@capio.fr

Date d'édition : 09/02/2023 Date de mise à jour : 21/02/2023	Rapport n° IPRP-202302-036528
Intervenants :	Ludovic BOUTELOUP Spécialiste prévention risque chimique ☎ 07 62 85 82 00 l.bouteloup@agemetra.org Fernanda MOUREAU Conseillère en prévention en santé au travail
Equipe médicale :	Dr. Anne LECORVAISIER Médecin du travail Blandine JARRY Infirmière en santé au travail

« Le présent document est établi sur la base des informations fournies par l'entreprise adhérente. Les avis et recommandations qu'il contient sont destinés à accompagner l'employeur dans sa prise de décision. Le service de prévention et de santé au travail ainsi que le rédacteur ne sauraient être tenus responsables des conséquences des décisions prises sur le contenu dudit document. Une fois remis, le document devient dans son intégralité **la propriété de l'entreprise adhérente** qui est libre d'en disposer. Le SPSTI qui en conserve une copie n'est pas autorisé à le transmettre, en totalité ni en partie. »

A. CONTEXTE

Des contenants de formol sont stockés dans un local non ventilé. Les contenants (seau 5L ou flacons) sont déposés par un prestataire deux fois par semaine dans ce local, cette personne récupère les seaux/flacons contenant des pièces anatomiques chaque jour.

Durant le transfert d'un seau de 5L entre le carton et l'étagère, l'infirmière l'a fait tomber par terre et celui-ci s'est déversé complètement dans le local. Cette personne a épongé le liquide afin que celui-ci ne s'épande pas dans le couloir de passage. Elle a ressenti des maux de tête et des irritations respiratoires et des yeux.

→ Cet incident doit avoir fait l'objet d'une déclaration d'accident du travail.

L'utilisation de ce produit n'étant a priori pas connue de la direction et sa gestion n'étant pas maîtrisée, le médecin du travail souhaite un accompagnement de l'entreprise sur la prévention du risque chimique.

B. DANGÉROSITÉ DU FORMOL – Rappel

Les solutions de formaldéhyde (n°CAS : 50-00-0) sont classées dangereuses pour la santé par la réglementation européenne :

Effets aigus : exposition unique (lors d'un déversement par exemple)

- H301 : Toxique en cas d'ingestion
- H311 : Toxique par contact cutané
- H331 : Toxique par inhalation
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Effets chroniques : exposition répétée dans le temps même à faible dose

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H350 : Peut provoquer le cancer (nasopharynx, leucémie myéloïde)
- H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

C. AVIS et RECOMMANDATIONS – Proposition de plan d'action

B.1 Gestion du stockage

Action 1 : Vérifier l'efficacité du système de ventilation mécanique dans le nouveau local de stockage

Dans un local de stockage, la ventilation mécanique doit assurer un renouvellement de 4 à 6 volumes par heure. Ce débit doit idéalement pouvoir être augmenté (20 volumes par heure) en cas de déversement accidentel. Il est nécessaire que l'arrivée d'air neuf de compensation soit suffisante pour que le système reste efficace.

Une mise à la terre sera nécessaire, les vapeurs pouvant être inflammables.

→ Si la ventilation mécanique ne peut atteindre ces objectifs de renouvellement d'air ou si la porte ne peut rester fermée, la mise en place d'une armoire ventilée sera nécessaire pour stocker les contenants neufs et les contenants utilisés.

Pour rappel, un contrôle périodique annuel est obligatoire sur l'ensemble des systèmes de ventilation (ventilation mécanique générale, aspirations à la source) :

- Débit global d'air extrait
- Etat des éléments de l'installation (système de captage...)
- Pression statique ou vitesse d'air à chaque point caractéristique de l'installation

Action 2 : Mettre l'ensemble des contenants sur des systèmes de rétention

Ces bacs permettent d'éviter le déversement de produit en cas de fuite d'un contenant.

Si la présence de liquide est observée dans l'un des bacs, évacuer le contenant en cause et nettoyer le bac (cf. action 4).

Action 3 : Respecter les règles de stockage des produits chimiques

- Limiter la hauteur de stockage à 1,6m
- Ne pas stocker les contenants à hauteur des yeux (car produit corrosif)
- Stocker les seaux (5L) à hauteur d'homme (au niveau du torse) pour faciliter leur manipulation et réduire le risque de déversement
- Limiter l'encombrement dans le local de stockage afin de faciliter les manipulations par les salariés

Action 4 : Mettre en place un kit d'intervention en cas de déversement et former le personnel

Placer ce kit à l'entrée du local de stockage. Former les salariés à son utilisation correcte (s'équiper des EPI, contenir le déversement avec un absorbant, ramasser puis éliminer les déchets).

Ce kit doit contenir :

- Une poudre neutralisante → Exemples à titre indicatif :

TRIVOREX de PREVOR <https://environnement.prevor.com/fr/produits/trivorex/>

ACICAPTAL® : http://www.sepem-permanent.com/fichiers_produits/1538054368-absorbants-chimiques-technisor.pdf

Gelacide : <http://www.eurosorb.com/gelacide-gelobase-neutralisant-d-acide.html>

D'autres produits existent sur le marché, c'est à l'employeur de faire les devis et le choix du produit le plus adapté.

- Des sacs poubelles avec liens coulissants pour une fermeture facile
- 1 pelle et sa balayette
- Des gants nitrile
- Des lunettes de protection
- Un ½ masque de protection avec cartouche de **type A ou B** : à vérifier lors de l'achat que le filtre retient bien le formol, car variable selon les fournisseurs. Eliminer la cartouche après utilisation.

Action 5 : Mettre en place des moyens de secours

- Un kit rince-œil à utiliser en cas de contact oculaire
- Un point d'eau en cas de contact cutané
- La présence d'un extincteur adapté est également nécessaire dans le local de stockage

B.2 Prévention lors de l'utilisation en bloc opératoire

Action 6 : Réduire / supprimer l'exposition des salariés au formol

Pour réduire au plus près de zéro, voire supprimer l'exposition des salariés à cet agent cancérigène avéré, plusieurs solutions peuvent être étudiées :

- Mise en place d'une aspiration à la source avec rejet extérieur dans chaque bloc, a minima ceux où les plus gros contenants sont utilisés. Pour choisir le type d'aspiration, une étude plus poussée est nécessaire, afin qu'elle s'articule au mieux avec l'activité et les contraintes liées à ce poste (Agemetra peut vous aider au choix et sur la rédaction du cahier des charges si cette solution est envisagée).

- Mise en place de contenants sécurisés, a minima sur les plus gros. Il en existe avec deux compartiments, permettant d'éviter l'exposition des salariés lors de la mise en place des pièces anatomiques. Consulter vos prestataires, il sera nécessaire de faire tester cette solution par les équipes avant un déploiement pérenne.
- Mise en place des pièces anatomiques dans de la glace, comme pour les pièces les plus grandes actuellement (jambe par exemple). La mise en solution de formol pourrait se faire soit directement chez le prestataire, soit au niveau d'un poste muni d'une aspiration à la source à créer vers la zone de stockage par exemple (Agemetra peut vous aider au choix et sur la rédaction du cahier des charges si cette solution est envisagée).

Action 7 : Vérifier l'efficacité de la ventilation mécanique générale dans les locaux

Pour rappel, un contrôle périodique annuel est obligatoire sur l'ensemble des systèmes de ventilation (ventilation mécanique générale, aspirations à la source) :

- Débit global d'air extrait
- Etat des éléments de l'installation (système de captage...)
- Pression statique ou vitesse d'air à chaque point caractéristique de l'installation

Action 8 : Eliminer les déchets souillés par du formaldéhyde dans un bac fermé (chiffons, gants...)

Il arrive que du produit soit versé à partir du contenant dans le bac de déchet lorsque la pièce anatomique prend plus de place dans celui-ci. Afin d'éviter la volatilisation du formol dans l'espace de travail, il est nécessaire d'avoir un bac de déchets fermé :

- Verser le produit sur des chiffons (pour éviter le déversement de liquide en cas de fuite du bac déchet) puis les mettre dans un bac fermé.
- Verser le produit en trop dans un bidon avec bouchon à vis. Penser à étiqueter le bidon correctement puis l'éliminer par la filière « déchets chimiques ».

Action 9 : Porter systématiquement des gants nitrile lors de la manipulation des contenants

Changer de gants après contact avec le produit. (Cf. annexe 1)

B.3 Prévention en lien avec le prestataire

Action 10 : Faire un point avec le prestataire sur la livraison des produits

- Demander la mise en place d'une indication du sens haut/bas sur les cartons, afin de supprimer le risque d'avoir le stockage de seaux dans le mauvais sens.
- Demander la mise en place de l'étiquetage réglementaire sur les cartons afin que les salariés identifient la dangerosité des produits contenus dans celui-ci.

D. ANNEXE

- 1) Doc 17 - Retirer correctement les gants ed6168